

Réflexion d'un groupe d'IA-IPR (Amiens)

A. Rappel sur le socle commun et ses enjeux

Le socle commun s'inscrit dans les grandes étapes fondatrices de l'école : défini par le décret du 11 juillet 2006, il est la réponse la plus récente et la plus moderne, prévue par la loi d'orientation du 23 avril 2005, à une demande sociale persistante et forte sur la mission de l'école : "la scolarité obligatoire doit au moins garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun constitué d'un ensemble de connaissances et de compétences qu'il est indispensable de maîtriser pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel et réussir sa vie en société".

100% du socle pour 100% des élèves. Voilà un formidable défi que celui d'ouvrir les « portes du savoir » à tous les élèves, mais c'est le défi fait à l'école de tout mettre en œuvre pour que les jeunes, tous les jeunes, disposent au sortir de la scolarité obligatoire de cette capacité à accroître leur savoir tout au long de leur vie.

Le socle est organisé autour de l'élève en identifiant sept grandes compétences clés qui donnent du sens au savoir. Il n'est pas une liste statique et limitative de connaissances, mais la base nécessaire au déploiement des facultés intellectuelles de chaque individu. En ce sens il y vraiment quelque chose de neuf et stimulant du côté des pratiques pédagogiques. L'enseignant n'a plus pour unique fonction de "transmettre des connaissances". Il veille également à créer les conditions pour permettre à l'élève de faire et comprendre ce qu'il fait, à s'appuyer sur ces compétences pour l'amener à en développer de nouvelles, à valider ce qu'il sait faire en lui donnant une vision positive et dynamique de l'évaluation.

Rassemblant les disciplines il met l'accent sur leurs contributions respectives au développement de l'autonomie, de la créativité, de la curiosité, de l'ambition des élèves et ce dans chacune des sept compétences. Il est aussi une opportunité formidable pour développer des habitudes de travail en commun, pour mieux organiser les enseignements et les progressions d'apprentissages, pour harmoniser davantage les méthodes d'évaluation.

Le groupe de travail de l'Inspection Pédagogique Régionale sur le « socle commun » tente de répondre à cet objectif en accompagnant la réflexion-action des chefs d'établissement, et des enseignants dans la mise en œuvre du socle et sa validation. Elle n'a pas vocation à être exhaustive mais s'attache à donner des pistes de logiques d'action.

S'approprier le socle commun c'est, au-delà de la connaissance du texte lui-même, en comprendre les origines et les enjeux.

Le socle commun s'inscrit dans les grandes étapes fondatrices de l'école. La loi le définit en le liant à la fois aux enjeux de la scolarité obligatoire, aux impératifs de formation tout au long de la vie, à la construction de la personnalité et à la vie en société.

B. Les textes et ressources officiels

L'ensemble des textes cités ci-dessous constitue une base qui fixe les grandes lignes des évolutions attendues.

L'article 9 de la loi du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école arrête le principe de la mise en place du socle commun.

Le décret du 11 juillet 2006 en fixe la définition en énonçant les connaissances et les compétences que tous les élèves doivent avoir acquises à la fin de leur scolarité obligatoire.

L'arrêté du 9 juillet 2009 indique que la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences, palier 3 (c'est-à-dire en fin de scolarité obligatoire), sera prise en compte pour l'attribution du DNB à partir de la session 2011.

La note ministérielle du 13 juillet 2009, adressée notamment aux Principaux des collèges, officialise une attestation de maîtrise au palier 3 (modèle 2009). Le calendrier retenu fixe le principe d'une mise en application de cette attestation sur les niveaux quatrième et troisième au titre d'une expérimentation généralisée à tous les collèges dès la rentrée 2009, la mise en place définitive se faisant à la rentrée 2010.

L'ensemble de ces textes figure sur le site national Eduscol.

1. Brochure officielle du "socle commun de connaissances et de compétences"

Le "socle commun de connaissances et de compétences" présente ce que tout élève doit savoir et maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire. Introduit dans la loi en 2005, il constitue l'ensemble des connaissances, compétences, valeurs et attitudes nécessaires pour réussir sa scolarité, sa vie d'individu et de futur citoyen. À compter de 2011, la maîtrise des sept compétences du socle est nécessaire pour obtenir le diplôme national du brevet (DNB).

2. Plusieurs ressources indispensables figurent également à l'adresse ci-dessus :

- 1) Les grilles de référence : elles précisent pour chacune des sept compétences du socle commun les éléments exigibles au palier 3, elles donnent des indications sur l'évaluation et elles indiquent quels sont les responsables de la validation.
- 2) Des vade-mecum et des banques de situations pour certaines disciplines (actuellement ces éléments sont disponibles pour la compétence 3, « Les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique ».)
- 3) Les « Recommandations pour le socle commun » du Haut Conseil de l'éducation.
- 4) Les programmes des différentes disciplines qui intègrent, ou qui sont en voie d'intégrer, les éléments du socle commun.

C. Le socle est un engagement de l'institution...

... et la définition de cet engagement en termes de compétences de l'élève et non plus seulement en termes de connaissances.

1. Le socle est un tout

Il n'est pas la simple déclinaison de compétences propres à des disciplines, c'est-à-dire un catalogue dans lequel chacun puiserait ce qui lui semble appartenir à son champ disciplinaire. Au contraire le socle est un tout, que l'élève doit maîtriser ; tous les apprentissages, toutes les situations d'enseignement du collège concourent à cette maîtrise que l'école se doit de permettre à tous.

2. Le socle, ou un esprit et une dynamique nouvelle à s'approprier

Il s'agit de s'appuyer sur les compétences des élèves pour les amener à en développer de nouvelles. Le socle n'est pas une liste statique et limitative de compétences, mais la base nécessaire au déploiement des facultés intellectuelles de chaque individu que la nation confie à l'école.

3. Le socle constitue une référence commune

Il participe de la volonté de construire un continuum, depuis le premier degré jusqu'à la fin du collège, sur toute la période de la scolarité obligatoire ; Il guide l'établissement dans sa propre réponse, autonome et pertinente, à la situation spécifique de son public d'élèves ; Il énonce ce en quoi chaque discipline contribue — par les connaissances, capacités et attitudes qu'elle est à même de faire acquérir — à la construction du Socle pour les élèves. Les programmes disciplinaires contribuent, par un apport spécifique, à l'acquisition du socle dans sa globalité et non à une seule partie de celui-ci ; Il est pour l'élève une affirmation reconnue par tous qu'il possède le bagage nécessaire à tout citoyen et les compétences indispensables à la poursuite de son parcours ; Il rappelle à chaque enseignant ce que sa discipline, en complémentarité avec toutes les autres, apporte à l'élève ; La lisibilité et l'accessibilité de son vocabulaire le destinent à tous les partenaires de la communauté éducative (éducateurs, enfants, parents), au delà de l'autonomie et de la liberté d'innover, il garantit un objectif partagé ; Il ne limite pas les ambitions. Les programmes restent les cadres des enseignements et des apprentissages, ils indiquent les pistes d'approfondissement possibles.

4. Le socle, une réponse au principe de l'éducation obligatoire

L'ambition du socle répond au principe de l'éducation obligatoire : 100% du socle pour 100% des élèves. Le socle intègre l'ambition d'offrir à chacun les moyens de développer toutes ses facultés en mettant en valeur toutes les formes d'intelligence et toutes les aptitudes. Les élèves à besoins particuliers ou à difficultés scolaires identifiées et qui devront affronter des obstacles plus importants que d'autres seront pris en charge de façon appropriée le plus tôt possible : c'est le rôle des programmes personnalisés de réussite éducative, PPRE. L'institution se donnera les moyens de les amener à développer les mêmes compétences que les autres.

5. Le socle, un outil pour une refondation des missions de l'école

Le socle est un outil que se donne l'institution scolaire dans son ensemble pour une refondation de ses missions, sur le long terme, avec toutes les modifications que cela implique dans les méthodes de travail des enseignants et dans les collaborations nécessaires entre les disciplines au sein de l'établissement. Les missions culturelles et citoyennes de l'école obligatoire y sont pleinement inscrites.

6. Le socle, un cadre pédagogique pour l'élève

Le socle s'envisage dans une dimension pédagogique qui s'inscrit dans la durée tout au long du parcours de l'élève au cours de sa scolarité et au-delà si nécessaire. La continuité des apprentissages est renforcée ainsi que l'importance des paliers d'évaluation, de la prise en charge des difficultés rencontrées et de l'objectif de réussite à terme.

7. Le socle, de nouvelles opportunités pour la réflexion collective

La réflexion collective doit pouvoir démarrer en choisissant parmi les opportunités nouvelles qu'offre le socle dans sa globalité et en s'appuyant sur les « Grilles de références » publiées sur Eduscol, par exemple : l'identification dans les enseignements et les évaluations des compétences scolaires ; une prise en compte plus précise des difficultés des élèves ; l'amélioration des compétences opérationnelles de tous les élèves ; l'émergence de la notion d'attitude intellectuelle ; les piliers 6 et 7 (note de vie scolaire...) ; la réflexion autour de la validation.

8. Le socle commun, référence pour la rédaction des programmes

Le socle commun ne se substitue pas aux programmes. Il en fonde les objectifs pour définir ce que nul n'est censé ignorer en fin de scolarité obligatoire sous peine de se trouver marginalisé ou handicapé : un ensemble de valeurs, de savoirs, de langages et de pratiques dont la maîtrise permet à chacun d'accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel, ainsi que contribuer à réussir sa vie en société.

D. Les compétences, leur articulation avec les disciplines et la formation des élèves

L'intégration du socle commun dans l'enseignement ne se limite pas à des questions d'évaluation. Il implique des modifications profondes du fonctionnement des enseignements et des objectifs de la formation.

Le socle commun est un socle de connaissances et de compétences. Si le travail sur les connaissances est traditionnel en France, toutes les disciplines, toutes les équipes pédagogiques n'en sont pas au même point de développement du travail sur les compétences. Certains établissements ont participé, au cours des deux dernières années, à des expérimentations de l'évaluation de certaines compétences du socle commun. Il importe donc de respecter, d'exploiter en les mobilisant et en les situant dans le cadre institutionnel actuel, ces expériences diverses.

« Il faut mettre l'accent sur la capacité des élèves à mobiliser leurs acquis dans des tâches et des situations complexes, à l'école et dans la vie. » C'est ainsi que le Haut Conseil définit la philosophie générale du socle commun et qu'il préconise pour cela une approche par compétences. Il faut en retenir qu'une compétence acquise doit se manifester par la capacité des élèves à traiter efficacement un ensemble de situations globales, porteuses de sens et détachées d'un contexte strictement disciplinaire. L'objectif est donc très éloigné de la stricte construction de savoirs disciplinaires même si ceux-ci peuvent constituer des ressources indispensables à l'acquisition de la compétence visée. Le socle commun définit une compétence comme une combinaison de connaissances, de capacités et d'attitudes mobilisables dans des situations variées.

Le Haut Conseil affirme fortement ce caractère transdisciplinaire d'un travail par compétences : « *L'acquisition d'une compétence requiert la contribution de plusieurs disciplines, et, réciproquement, une discipline contribue à l'acquisition de plusieurs compétences... Chaque discipline devant contribuer à la maîtrise du plus grand nombre de compétences possible.* »

Enfin, « Le socle n'est pas le tout de l'enseignement » affirme le Haut Conseil. Le travail sur le socle constitue la priorité absolue, le cœur de l'enseignement sur la scolarité obligatoire, mais pas sa totalité. Autrement dit, les disciplines continuent à poursuivre des objectifs propres, que leurs programmes officiels affichent, mais en les intégrant dans une démarche au sein de laquelle le socle constitue la priorité. Ainsi, un professeur qui prépare un cours continue à viser l'enseignement de certains contenus disciplinaires mais il doit, systématiquement, se poser la question des connaissances, des capacités et des attitudes figurant dans le socle commun que la séance qu'il prépare va permettre de développer chez ses élèves.

En conséquence, la construction d'une compétence se poursuit, chez chaque élève, dans la durée et au sein de l'enseignement de plusieurs disciplines et d'abord dans la classe. Des soutiens efficaces et individualisés pourront être apportés dans des situations bien identifiées de façon à atteindre l'objectif de maîtrise du socle par tous en fin de scolarité obligatoire.

Les sept compétences sont enseignées, en progressivité, tout au long du cursus du collégien (depuis la sixième jusqu'à la troisième), leurs validations sont concentrées sur les classes de quatrième et de troisième, ce qui n'empêche aucunement d'en valider certaines avant, et dès qu'elles sont acquises (par exemple le savoir nager dans la compétence 7, dès la fin de la classe de sixième).

E. Les compétences, leur évaluation

L'évaluation des compétences du socle commun se distingue fortement de l'évaluation traditionnelle : les procédures d'évaluations, essentiellement formatives doivent permettre de renseigner l'élève sur son degré d'acquisition de la compétence, et faciliter, in fine, la validation de celle-ci.

Une compétence est très souvent transdisciplinaire. Son évaluation s'effectuera donc, le plus souvent possible, de manière collégiale.

Une compétence se manifeste en situation. Même si elle requiert la mise en œuvre de ressources multiples que l'enseignement doit construire chez les élèves (connaissances, capacités et attitudes), évaluer une compétence n'est en aucun cas équivalent à évaluer la maîtrise de chaque ressource isolément.

Le risque serait alors très fort de tomber dans une fragmentation contraire à la logique d'un enseignement par compétences.

Un élève peut en effet maîtriser l'ensemble des ressources constitutives d'une compétence sans être capable de les mobiliser dans une situation complexe. Inversement, un élève peut se montrer compétent pour traiter une classe de situations complexes tout en ne maîtrisant pas certaines ressources qu'il réussit à compenser par des méthodes personnelles.

La tentation précédente peut être d'autant plus marquée chez l'évaluateur que l'évaluation d'une compétence impose une prise de décision forte, un engagement qui ne sont pas habituels dans la notation traditionnelle. Parfois ressentie comme confinant à l'arbitraire, cette position de l'évaluateur doit être assumée et légitimée par une réflexion et par le recours à un protocole bien établi.

Cette évaluation des compétences doit absolument être conduite dans la durée: « C'est plusieurs fois par an qu'auront lieu une appréciation des acquis et un repérage des difficultés, permettant d'organiser un soutien efficace... » L'évaluation des compétences du socle est donc à organiser en continu sur les deux années de quatrième et de troisième.

Il convient de différencier l'évaluation des compétences (essentiellement formative), de leur validation. Cette évaluation dans la durée passe par la généralisation du recours à des évaluations diagnostiques permettant un repérage des difficultés à traiter en aide individualisée et à une évaluation formative dans laquelle l'élève est réellement impliqué. Des pratiques d'auto positionnement sont pour cela bien adaptées.

L'évaluation de compétences est par nature positive : elle consiste à attester, au fur et à mesure de leur construction chez un élève donné, la maîtrise de diverses compétences. Il s'agit donc de pointer des réussites progressives et non des manques.

Enfin, cette évaluation nouvelle vient coexister avec l'évaluation traditionnelle. L'organisation du DNB en particulier se fonde toujours sur des épreuves d'examen classiques et sur des moyennes de contrôle continu.

F. Le processus d'évaluation du socle commun

Ce processus, encadré par les textes institutionnels, laisse cependant la place à une autonomie importante des établissements qui doivent notamment choisir les outils qu'ils utilisent, organiser la concertation nécessaire et mettre en place une communication efficace avec les familles.

C'est le chef d'établissement qui valide ou non, en classe de troisième, au cours du conseil de classe du troisième trimestre, l'acquisition du socle commun. Il s'appuie pour cela sur l'attestation de maîtrise des connaissances et des compétences que les professeurs principaux ont renseignée depuis la classe de quatrième. Eux-mêmes ont effectué cette validation après concertation avec des équipes pédagogiques élargies à l'ensemble des adultes participant à l'encadrement des élèves.

Cette concertation est pour partie guidée par les grilles de référence qui apportent des réponses notamment sur les participants à cette validation et sur les contenus à valider. Elle relève pourtant largement d'une autonomie de l'établissement qui doit définir les multiples moments permettant de faire exister la validation dans la durée, les mécanismes permettant d'aboutir à une décision collégiale partagée et les outils sur lesquels cette décision se fonde. Il convient de rappeler, ici, le rôle essentiel du conseil pédagogique pour organiser, planifier, et outiller cette validation.

Les mécanismes mis en jeu pour la validation d'une compétence donnée ne sont pas uniformes. En particulier, les deux compétences, A2 en langue vivante et B2I, dont la validation est déjà installée et n'a pas vocation à changer, reposent sur des mécanismes différents. Sur les cinq autres compétences, l'établissement dispose d'une marge d'initiative qui doit prendre en compte les spécificités de la compétence visée et qui peut s'appuyer sur les propositions académiques du collège des IA-IPR. Dans tous les cas, collégialité, prise de position éclairée des évaluateurs et prise en considération globale de la performance de l'élève doivent guider les choix d'organisation retenus.

La prise d'information sur le degré de maîtrise d'une compétence chez un élève donné s'effectue sur deux années, à des occasions multiples, par des observations en situation de classe et pas seulement en situation d'évaluation instituée. Ces observations conduiront rapidement à constater que, pour beaucoup d'élèves, la maîtrise de la compétence visée est effective. Cela permettra aux professeurs de concentrer les observations et le soutien sur les élèves les plus fragiles. Des outils permettant de thésauriser ces informations sont évidemment indispensables pour permettre à chaque évaluateur d'en conserver une mémoire précise et de prendre ensuite toute sa place dans les concertations de suivi et de validation des compétences.

G. Lexique

Enfin, l'installation de socles de compétences dans d'autres pays, a mis en évidence la nécessité absolue qu'il y avait à établir une communication claire et convaincante avec les familles. Là encore, des outils de communication sont à construire. Ils doivent en particulier fournir une information sans ambiguïté sur le repérage de la position de l'élève au regard de l'objectif final assigné au palier 3.

1. Compétence

C'est un ensemble de connaissances, de capacités et d'attitudes organisées par un individu en vue de contribuer, de façon adaptée, à l'accomplissement d'une activité. Dans une situation concrète ou un contexte donné, une compétence se traduit par des actions ou comportements généralement observables. Les comportements ou/et les résultats de l'action sont mesurables ou évaluables. Chaque grande compétence du socle est conçue comme une combinaison de connaissances fondamentales pour notre temps, de capacités à les mettre en œuvre dans des situations variées, mais aussi d'attitudes indispensables tout au long de la vie, comme l'ouverture aux autres, le goût pour la recherche de la vérité, le respect de soi et d'autrui, la curiosité et la créativité.

2. Connaissances

Les connaissances sont les informations possédées par un individu et que ce dernier est capable de restituer. C'est donc tout ce qui est tenu pour su ou connu par un individu.

3. Capacité

C'est un ensemble d'aptitudes que l'individu met en œuvre dans différentes situations. Une capacité est exprimée par un verbe. Ex : communiquer, gérer, décider, diagnostiquer... Il s'agit d'un axe de formation selon lequel l'élève doit progresser. Pouvoir de transformer une situation de départ en une production attendue par la mise en œuvre d'une démarche simple. Elle est centrée sur une tâche et s'exprime en termes de savoirs (savoir – dire, savoir – faire) mis en situation.

4. Attitude

L'attitude, c'est « l'état d'esprit » d'un élève face à une situation donnée. C'est le savoir-être.

5. Domaine

Élément constitutif d'une compétence. L'ensemble des domaines d'une même compétence sont indispensables à la maîtrise et à la validation de cette compétence.

6. Item

Déclinaison précisant la composition des domaines de chaque compétence.

7. Evaluation formative

Evaluation intervenant en cours d'apprentissage qui permet à l'élève de prendre conscience de ses acquis et de découvrir par lui-même ses difficultés, ses manques, et les moyens de progresser. Réalisée pendant ou après une séance, elle facilite l'apprentissage en permettant à l'élève de savoir où il en est et au professeur de proposer des remédiations aux élèves en difficulté et des activités plus complexes aux élèves performants. L'évaluation formative ne doit pas déboucher sur une note. Elle apporte des éléments utiles à la régulation des activités d'apprentissage. Cette démarche permet la progression dans les apprentissages par le biais d'activités adaptées. Elle est présente dans tout processus éducatif, selon diverses modalités.

8. Remédiation

C'est la mise en œuvre des moyens permettant de résoudre des difficultés d'apprentissage repérées au cours d'une évaluation. Selon l'approche de Bloom il faut des pré-requis aux élèves pour qu'ils puissent passer à l'étape supérieure de l'apprentissage. Pour que tous les élèves d'une classe obtiennent ces pré-requis, il faut des séances de remédiations afin de pouvoir combler les lacunes de chacun. Les remédiations s'appuient sur l'évaluation formative. Sous réserve qu'elles proposent des activités d'apprentissage différentes de celles qui ont conduit à l'échec, elles offrent de réelles occasions de différencier les apprentissages pour chaque apprenant et contribuent à résoudre les difficultés propres à chacun d'entre eux. La remédiation doit être distinguée du "rattrapage", qui consiste en une remise à niveau des connaissances.

9. Performance

Production de l'élève dans une situation donnée, résultat de la mise en œuvre par l'élève d'une compétence dans une situation complexe.

10. Tâche complexe

La tâche complexe est une tâche mobilisant de façon combinée des ressources (connaissances, capacités, attitudes). Elle ne se réduit pas à l'application d'une procédure automatique.